



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2025-135

PUBLIÉ LE 20 MARS 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2025-03-19-00003 - ARRETE N° DOS-PAC-AUT-n°2025-85 RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE PERIODE DE DEPOT DES DEMANDES POUR LES MATIERES DONT L'AUTORISATION RELEVE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE?? (2 pages)

Page 3

R32-2025-03-19-00004 - ARRETE N° DOS-PAC-AUT-n°2025-86 RELATIF AU BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS PRIS POUR APPLICATION DE L'ARTICLE R.6122-30 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE?? (8 pages)

Page 5

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /**

R32-2025-03-18-00004 - 2025 03 18 Ordonnancement secondaire (12 pages) Page 13



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ARRETE N° DOS-PAC-AUT-n°2025-85**  
**RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE PÉRIODE DE DÉPÔT DES DEMANDES POUR LES MATIÈRES DONT L'AUTORISATION RELEVÉ**  
**DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique (CSP), et notamment ses articles L.6122-9 et R.6122-29 à R.6122-31 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS des Hauts-de-France - M. Hugo Gilardi ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 15 juin 2017 modifiée délimitant les zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds (EML) ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 5 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 27 octobre 2023 modifié portant adoption du schéma régional de santé et du programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) révisés du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Une période de dépôt des demandes d'autorisation, prévue à l'article R.6122-29 du code de la santé publique, est ouverte dans les conditions exposées ci-dessous :

Matières concernées	Période de dépôt
<b>Activités de soins</b> (Article R.6122-25 du code de la santé publique) :  18° Traitement du cancer ;	<b>Du 4 avril 2025 au 17 juin 2025 inclus</b>

**Article 2** : Cette période de réception ne s'applique pas aux demandes d'autorisation portant sur les autres activités de soins listées à l'article R.6122-25 du code de la santé publique, et sur les équipements matériels lourds listés à l'article R.6122-26 du code de la santé publique.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**19 MARS 2025**

Pour le directeur général et par délégation,

**Le directeur de l'offre de soins**

**Pierre BOUSSEMART**



**ARRETE N° DOS-PAC-AUT-n°2025-86**  
**RELATIF AU BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS**  
**PRIS POUR APPLICATION DE L'ARTICLE R.6122-30 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique (CSP), et notamment ses articles L.6122-9 et R.6122-29 à R.6122-31 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS des Hauts-de-France - M. Hugo Gilardi ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 15 juin 2017 modifiée délimitant les zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds (EML) ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 5 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 27 octobre 2023 modifié portant adoption du schéma régional de santé et du programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) révisés du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-PAC-AUT-n°2025-85 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France relatif à l'ouverture d'une période de dépôt des demandes pour les matières dont l'autorisation relève du directeur général de l'ARS ;

**ARRETE**

**Article 1er** – Le bilan quantitatif de l'offre de soins, faisant apparaître les zones dans lesquelles l'offre de soins est insuffisante au regard du schéma régional de santé, est établi comme il apparaît en annexe du présent

arrêté pour les activités de soins suivantes faisant l'objet de la période de dépôt du 4 avril au 17 juin 2025 inclus et relevant de l'article R.6122-25 du code de la santé publique :

18° Traitement du cancer ;

**Article 2** – Conformément aux dispositions des articles L.6122-9 et R.6122-30 du code de la santé publique, ce bilan quantitatif de l'offre de soins sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France et sur le site internet de l'agence (<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/> rubrique Etablissements et professionnels > Établissements de santé > Organisations des soins), tant que la période de réception des dossiers ne sera pas close.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

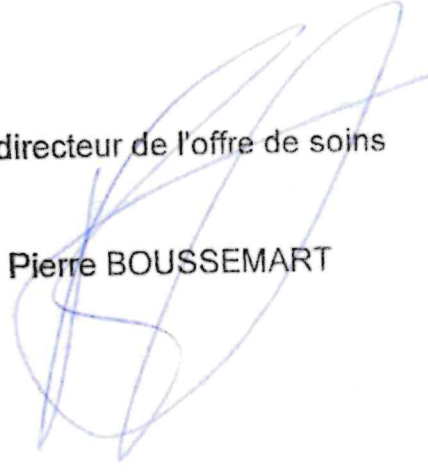
**Article 4** – Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **19 MARS 2025**

Pour le directeur général de l'ARS et par délégation,

Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART



## ANNEXE

### BILAN DES OBJECTIFS QUANTITATIFS DE L'OFFRE DE SOINS POUR LES ACTIVITES DE SOINS CONCERNEES PAR LA PERIODE DE DEPOT DU 4 AVRIL 2025 AU 17 JUIN 2025 INCLUS

#### Informations préalables :

- Une implantation est un site géographique, non traversé par une voie publique, où est exercée l'activité de soins par une même entité juridique ;
- Les zones sont établies en référence à la décision du 15 juin 2017 modifiée de la directrice générale de l'ARS portant délimitation des zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds en Hauts-de-France.

#### **\* Concernant l'activité de soins de traitement du cancer et selon**

le IV de l'article 3 de l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds, et, la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 et le décret n° 2024-268 du 25 mars 2023 dits respectivement « loi et décret Valletoux », **la durée de validité des autorisations de cette activité de soins a été fixée et le cas échéant prolongée, jusqu'à l'intervention d'une décision sur une nouvelle demande d'autorisation** déposée à compter de l'entrée en vigueur des décrets pris en application des articles L. 6123-1 et L. 6124-1 du code de la santé publique pour les modalités suivantes :

- **Chirurgie oncologique**
- **Traitements médicamenteux systémiques du cancer**
- **Radiothérapie externe mention C, curiethérapie mention C**

En conséquence, tous les titulaires actuels d'autorisations d'activités de soins de traitement du cancer des modalités « Chirurgie oncologique » et « Traitements médicamenteux systémiques du cancer » **doivent déposer une demande d'autorisation.**

**En l'absence de demande présentée avant la date d'expiration de la période de dépôt des demandes susmentionnée, l'autorisation délivrée sur le fondement des dispositions antérieures à l'ordonnance suscitée, prend fin le jour suivant cette date.**

## **I - Traitement du cancer - CHIRURGIE ONCOLOGIQUE**

- Mention A : chirurgie oncologique chez l'adulte pour l'une ou plusieurs des sept localisations de tumeurs suivantes, mentionnées dans l'autorisation, et hors chirurgie complexe citée en mention B :
  - o A1 : Chirurgie oncologique viscérale et digestive ;
  - o A2 : Chirurgie oncologique thoracique ;
  - o A3 : Chirurgie oncologique de la sphère oto-rhino-laryngée, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde ;
  - o A4 : Chirurgie oncologique urologique ;
  - o A5 : Chirurgie oncologique gynécologique ;
  - o A6 : Chirurgie oncologique mammaire ;
  - o A7 : Chirurgie oncologique indifférenciée.
  
- Mention B : en sus de la chirurgie oncologique chez l'adulte autorisée en mention A, réalisation des missions de recours ainsi que la chirurgie complexe multiviscérale ou multidisciplinaire ou de la récurrence des tumeurs malignes chez l'adulte ou la chirurgie oncologique en zone irradiée, pour l'une ou plusieurs des cinq localisations de tumeurs prévues ci-après :
  - o B1 : Chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe, y compris les atteintes péritonéales ;
  - o B2 : Chirurgie oncologique thoracique complexe, comprenant la pratique de chirurgie des cancers de la trachée, des cancers envahissants le rachis, le cœur ou la paroi thoracique ;
  - o B3 : Chirurgie oncologique de la sphère oto-rhino-laryngée, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe, comprenant la pratique de chirurgie d'exérèse avec reconstruction complexe dans le même temps opératoire que l'exérèse ;
  - o B4 : Chirurgie oncologique urologique complexe, comprenant les pratiques de chirurgie des cancers avec atteinte vasculaire ou lombo-aortique ;
  - o B5 : Chirurgie oncologique gynécologique complexe, comprenant la chirurgie des cancers avec atteinte péritonéale.
  
- Mention C : chirurgie oncologique chez l'enfant et les adolescents de moins de dix-huit ans.

CHIRURGIE ONCOLOGIQUE													
Zones	OBJECTIFS QUANTIFIÉS												
	Implantations cibles												
	A1	B1	A2	B2	A3	B3	A4	B4	A5	B5	A6	A7	C
Zone n°1A - Dunkerquois - Flandre Maritime	0	2	0	0	1	0	0	2	0	1	2	2	0
Zone n°2A - Flandre intérieure	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0
Zone n°3A - Lille	1	7	1	2	0	2	0	7	0	5	5	8	2
Zone n°4A - Roubaix - Tourcoing	0	3	0	0	0	1	0	2	0	1	2	3	0
Zone n°5A - Douaisis	0	2	0	0	0	0	0	1	1	0	1	2	0
Zone n°6A - Valenciennois	0	4	0	1	0	2	0	2	1	1	3	4	0
Zone n°7A - Cambrésis	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	4	0
Zone n°8A - Sambre - Avesnois	1	2	0	0	0	0	1	1	1	0	2	2	0
Zone n°9A - Calaisis	0	2	0	0	0	0	0	1	0	1	2	2	0
Zone n°10A - Audomarois	0	2	0	0	1	0	0	1	0	0	1	2	0
Zone n°11A - Boulonnais	0	2	1	0	0	2	0	2	1	0	2	2	0
Zone n°12A - Montreuillois	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0
Zone n°13A - Béthunois	0	4	1	0	0	1	0	2	2	0	3	4	0
Zone n°14A - Lens - Hénin-Beaumont	0	3	0	0	0	1	0	3	0	1	1	3	0
Zone n°15A - Arrageois	0	2	1	0	0	1	0	2	1	0	1	2	0
Zone n°16A - Abbeville	1	1	0	0	0	1	0	2	0	0	1	2	0
Zone n°17A - Amiens	0	3	1	1	0	2	0	3	0	2	2	3	1
Zone n°18A - Beauvais	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1	1	2	0
Zone n°19A - Compiègne - Noyon	0	2	0	0	0	1	0	2	0	1	1	2	0
Zone n°20A - Creil - Senlis	0	2	0	0	0	0	0	2	0	1	1	2	0
Zone n°21A - Péronne - Saint-Quentin - Hirson	0	2	0	0	0	1	0	2	1	0	1	2	0
Zone n°22A - Laon	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0
Zone n°23A - Soissons - Château-Thierry	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	1	3	0
<b>Total Hauts-de-France</b>	<b>6</b>	<b>50</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>42</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>36</b>	<b>59</b>	<b>3</b>

## II - Traitement du cancer - RADIOTHERAPIE EXTERNE ET CURIETHERAPIE

- Mention C : en sus des traitements de radiothérapie externe ou de curiethérapie chez l'adulte, réalisation des mêmes traitements chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans.

<b>RADIOTHERAPIE EXTERNE ET CURIETHERAPIE</b>		
<b>Zones</b>	<b>OBJECTIFS QUANTIFIÉS</b>	
	<b>Implantations cibles</b>	
	<b>Radiothérapie C</b>	<b>Curiethérapie C</b>
Zone n°1A - Dunkerquois - Flandre Maritime	0	0
Zone n°2A - Flandre intérieure	0	0
Zone n°3A - Lille	1	1
Zone n°4A - Roubaix - Tourcoing	0	0
Zone n°5A - Douaisis	0	0
Zone n°6A - Valenciennois	0	0
Zone n°7A - Cambrésis	0	0
Zone n°8A - Sambre - Avesnois	0	0
Zone n°9A - Calaisis	0	0
Zone n°10A - Audomarois	0	0
Zone n°11A - Boulonnais	0	0
Zone n°12A - Montreuillois	0	0
Zone n°13A - Béthunois	0	0
Zone n°14A - Lens - Hénin-Beaumont	0	0
Zone n°15A - Arrageois	0	0
Zone n°16A - Abbeville	0	0
Zone n°17A - Amiens	0	0
Zone n°18A - Beauvais	0	0
Zone n°19A - Compiègne - Noyon	0	0
Zone n°20A - Creil - Senlis	0	0
Zone n°21A - Péronne - Saint-Quentin - Hirson	0	0
Zone n°22A - Laon	0	0
Zone n°23A - Soissons - Château-Thierry	0	0
<b>Total Hauts-de-France</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

### **III - Traitement du cancer - TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX SYSTEMIQUES DU CANCER (TMSC)**

- Mention A : TMSC chez l'adulte, hors chimiothérapies intensives citées en mention B ;
- Mention B : en sus des TMSC de mention A, les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours et la prise en charge de cette aplasie prévisible ;
- Mention C : TMSC chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans, y compris les traitements médicamenteux intensifs entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours et la prise en charge de cette aplasie prévisible, la mission de coordination de l'intégralité du parcours de soins du patient mineur pris en charge ainsi que celle d'expertise et de recours en cancérologie pédiatrique pour les autres établissements de santé et la médecine de ville contribuant à ce parcours de soins.

<b>TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX SYSTEMIQUES DU CANCER (TMS)</b>			
<b>Zones</b>	<b>OBJECTIFS QUANTIFIÉS</b>		
	<b>Implantations cibles</b>		
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
Zone n°1A - Dunkerquois - Flandre Maritime	1	1	0
Zone n°2A - Flandre intérieure	2	0	0
Zone n°3A - Lille	4	2	2
Zone n°4A - Roubaix - Tourcoing	2	1	0
Zone n°5A - Douaisis	2	0	0
Zone n°6A - Valenciennois	3	1	0
Zone n°7A - Cambrésis	1	0	0
Zone n°8A - Sambre - Avesnois	1	0	0
Zone n°9A - Calaisis	2	0	0
Zone n°10A - Audomarois	1	0	0
Zone n°11A - Boulonnais	2	0	0
Zone n°12A - Montreuillois	1	0	0
Zone n°13A - Béthunois	3	0	0
Zone n°14A - Lens - Hénin-Beaumont	1	1	0
Zone n°15A - Arrageois	2	0	0
Zone n°16A - Abbeville	1	0	0
Zone n°17A - Amiens	2	1	1
Zone n°18A - Beauvais	1	0	0
Zone n°19A - Compiègne - Noyon	1	1	0
Zone n°20A - Creil - Senlis	2	0	0
Zone n°21A - Péronne - Saint-Quentin - Hirson	1	1	0
Zone n°22A - Laon	2	0	0
Zone n°23A - Soissons - Château-Thierry	2	0	0
<b>Total Hauts-de-France</b>	<b>40</b>	<b>9</b>	<b>3</b>



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement**

## **DÉCISION**

### **Ordonnancement secondaire**

#### **Abroge et remplace la décision du 08 octobre 2024**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 janvier 2023 nommant monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2025 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

Vu la convention du 06 février 2025 entre la DREAL Hauts-de-France et de l'ASNR relative au BOP 235

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

### Article 1

Subdélégation de signature est donnée à la directrice adjointe et aux directeurs adjoints :

- Madame Florence CLERMONT-BROUILLET
- Monsieur Matthieu DEWAS
- Monsieur Nicolas MORBE

pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du préfet, sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués à ses articles 1, 2, et 3 pour les commandes d'achats, les marchés de travaux, fournitures et services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

## Article 2

Subdélégation de signature est donnée à madame Christelle FOSSIER, Secrétaire Générale , Anne Langue, Secrétaire Générale adjointe monsieur Christophe ISORÉ, chargé de mission budgétaire ZGE, madame Véronique ZIEMBA, adjointe à la cheffe du pôle financier, immobilier et moyens généraux, pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé du préfet.

## Article 3

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après :

à l'effet de recevoir les crédits, et de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente, les demandes et actes d'engagement juridique, l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés, les décomptes généraux et définitifs, dans la limite des périmètres, des seuils indiqués.

à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués,

les certificats administratifs (sans seuil),

les constatations de service fait (sans seuil), les états d'acompte (sans seuil).

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire toutes demandes en lien avec l'engagement juridique, la constatation de service fait, le paiement ainsi que la transmission des ordres de payer flux 3 et 4.

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT :

- le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » ,

- l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « Service Gestionnaire » ,

- la « facturation centralisée » ,

dans la limite des périmètres et dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ci-après.

<b>BOP</b>	<b>Titres</b>
113 « Paysage, eau, biodiversité » (PEB)	3, 5 et 6
135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » -UTAH)	3, 5 et 6
159 « Expertise, information géographique et météorologique » (EIGM)	3, 6 et 7
174 « Énergie, climat et après-mines » (EAM)	3, 5 et 6
181 « Prévention des risques » (PR)	3, 5 et 6
203 « Infrastructures et services de transport » (IST)	3, 5 et 6
207 « Sécurité et circulation routières » (SCR)	3, 5 et 6
216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »	3 et 4
217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du	2, 3, 5 et 6

développement et de la mobilité durables » (CPPEDMD)	
235 « sûreté nucléaire et radioprotection »	
348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État »	3 et 5
349 « Fond pour la transformation de l'action publique »	
354 « Administration territoriale de l'État »	3, 5 et 6
362 « Écologie »	
363 « Compétitivité »	
364 « Cohésion »	
380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) »	
723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »	3 et 5
751 « structures et dispositifs de sécurité routière »	3, 5 et 6

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatatio n de service fait	Certificat administrati f	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
AJARRAY-ALIOUCHE	Louiza	Cheffe d'unité supports des contrôles		SSTV	10 000,00 € BOP 203	10 000,00 €	203	x	x	x	x				
AUFFRET	Régis	Adjoint au chef de pôle stratégie / Mobilité Déplacement / transport Unité territoriale nord ouest AML et littoral		SMI		100 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 20 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
AZZAOUI	Fatiha	Assistante		SIDDEE			159	x	x						Service gestionnaire
BARROYER	Nadine	Régisseuse		SG										Etat des recettes et contentieux liés à la régie de recettes	
BELKEBICHE	Zohra	Chargée de mission		SG										Tout BOP	
BELIART	Mickaël	Adjoint au chef de l'UD		UD Oise			181	x	x						
BELISON	Laure	Gestionnaire de formation		SG			354	x	x						
BERQUET	Virginie	Cheffe du pôle air-climat-énergie		SECLAT		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
BEVE	Nathalie	Adjointe du responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		SG		40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			
BIADALA	Christophe	Chef du pôle sous-sol et ouvrages hydrauliques		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x				
BIDA	Ali	Référent projets multimodaux fret		SMI			203	x	x	x					
BINCE	Frédéric	Chef du pôle nature biodiversité		SEN	15 000,00€ BOP 113	40 000,00 €	113-362-380	x	x	x	x				
BLANGER	Catherine	Assistante		SEN											Service gestionnaire
BLONDIN	Jérôme	Chargé de mission Qualité et connaissance		SEN		40 000,00 €	113	x	x	x	x				
BOETE	Thierry	RDO unité Nord		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
BOREY	Camille	Référente aménagement transport		SMI		10 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x					
BOSCART	Martine	Assistante		DIR			354	x	x						Service gestionnaire
BOUDEVILLE	Nathalie	Assistante		SIDDEE			159 363 217 uniquement 217-07-06	x	x						Service gestionnaire
BOUSSARD	David	Coordinateur véhicules		UD Artois			174	x	x	x					
BOVE	Nicolas	Adjoint au chef de service		SSTV		40 000,00 €	174-203-207	x	x	x	x				
BRAHIMI	Fatma	Assistante RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x					
BRUNET	Didier	Responsable du pôle véhicules		SSTV		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
BRUNEVAL	John	Chef de service	135-174	SECLAT		40 000,00 €	135-174-362-380	x	x	x	x				
BULTEL	Laurent	Assistant		UD Artois			181	x	x						

CAFFIN	Claire	Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national		SMI		100 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 20 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
CAFFIN	Cyrille	Responsable de la sécurité des ouvrages hydrauliques		SR			135	x	x						
CALVEZ-MAES	Caroline	Cheffe de service	159	SIDDEE		40 000,00 €	159-363 217 uniquement 217-07-06	x	x	x	x				Service gestionnaire
CANLERS	Elvire	Adjointe au chef du Pôle Régulation et Contrôle des Transports		SSTV		40 000,00 €	203	x	x	x	x				
CAPPON	Guillaume	Chargé de mission		SG											Tout BOP
CARLIER	Frédéric	Chef du pôle promotion de la transition		SIDDEE		40 000,00 €	159-363 217 uniquement 217-07-06	x	x	x	x				Service gestionnaire
CARLIER	Laurent	Adjoint au responsable du pôle véhicules		SSTV		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
CARRÉ	Sébastien	Chef de l'UD de Lille		UD Lille			174	x	x	x					
							181	x	x						
CARTIGNIES	Laëtitia	Assistante de prévention		SG			354 EPI et équipements collectifs de sécurité	x	x						
CASTELAIN	Bruno	Chef de l'unité de contrôle de l'Aisne et Chef de l'unité de contrôle de l'Oise par intérim		SSTV			203	x	x	x					
CHAUVEL	Laurent	Chef du pôle risques accidentels		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x				
CHERIGUI	Hakim	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Lille			181	x	x						
CHOQUET	Stéphane	Chef de l'UD de l'Oise		UD Oise	12 000,00 € BOP 354		174	x	x	x	x				
							181	x	x						
CLERC	François	Chef du pôle prévision des crues et hydrométrie		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x				
CONTE	Alain	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
COPIN	Hélène	Cheffe d'équipe et adjointe au chef de l'UD		UD Artois			181	x	x						
COURAPIED	Laurent	Chef du pôle risques sanitaires et pilotage de l'IIC		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x				
COUTADEUR	Mélissa	Assistante		UD Oise			181								Service gestionnaire
CROCHU	Gauthier	Chargé d'études déplacement transports		SMI			203	x	x	x					
CROUTELLE	Catherine	Assistante		SJM											Service gestionnaire
CRUSSON	Laure	Chef du pôle atelier des données		SIDDEE		40 000,00 €	159	x	x	x	x				Service gestionnaire
DAHMANI	Adda	Assistante		SECLAT											Service gestionnaire
DE POMMEROL	Thimothée	Adjoint au chef de service		SMI		180 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 40 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
DE SAINT VAAST	Pascal	Chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres		SSTV		40 000,00 €	203	x	x	x	x				
DEBLOCK	Barbara	Infirmière		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						

DEBRAS	Audrey	RDO unité sud		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
DECLAIR	Maggy	Adjointe au chef de pôle aménagement du territoire		SECLAT		40 000,00 €	135-362-380	x	x	x	x				
DECQ	Corinne	Assistante		SMI											Service gestionnaire
DEFAUX	Nadège	Assistante		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						Service gestionnaire
DEHART	Stéphane	RDO unité sud		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
DELACHER	Emeline	Assistante de prévention		SG			354 EPI et équipements collectifs de sécurité	x	x						
DELANNOY	Vincent	Responsable d'unité et adjoint de la responsable de l'unité SSOH		SR			135-181	x	x						
DELATOUR	Maryline	Assistante		SG											Gestionnaire valideur, service gestionnaire et facturation centralisée
DELATTRE-DUTERTE	Nathalie	Assistante		SIDDEE											Service gestionnaire
DELAYEN	Nathalie	Présidente du CLAS		SG			217 CLAS	x	x						
DELCOUR	Pierre	Chef de l'unité hydrométrie		SR	10 000,00 € BOP 181	10 000,00 €	181	x	x	x	x				
DELETTRE	Sophie	Assistante		SSTV											Service gestionnaire
DELPIERRE	Sylvie	Chargée de mission sécurité routière		SSTV			207	x	x						
DEPUYDT	Arnaud	Chef de l'UD du Littoral		UD Littoral	12 000,00 € BOP 354		181	x	x						
DEROSIÈRE	Émilie	Cheffe du pôle PFCP		SMI		Abondement d'EJ déjà créé	203	x	x	x		IM BOP 203	x	203	
DESRUMAUX	Julie	Gestionnaire des systèmes d'information		SG			181-203-354 Téléphonie	x	x						
DEVISME	Simon	Chef de service	113	SEN	15 000,00 € BOP 113	40 000,00 €	113-181-362-380	x	x	x	x				
DI NATALE	Laura	Ingénieure risques miniers		SR			135-181	x	x						
DUBRULLE	Grégory	Responsable de l'équipe véhicules		UD Somme			174	x	x	x					
DU COUEDIC	Sylvie	Chargée de mission transformation urbaine		SECLAT			135-362-380	x	x	x					
DUFRIER	Stéphane	Adjoint au responsable de l'unité achats-Immobilier		SG	15 000,00 € BOP 354	Abondement d'EJ déjà créé sur les BOP 216-217-354-723	Tous	x	x			x			
DUMINY	Caroline	Cheffe de l'UD de l'Aisne		UD Aisne	12 000,00 € BOP 354		181	x	x						
DUHAUT	Reynald	Assistant		SR			181	x	x						
EMIEL	Christophe	Chef de l'UD du Hainaut		UD Hainaut	12 000,00 € BOP 354		174	x	x	x	x				
ERRARD	Christophe	Adjoint du responsable du pôle informatique		SG		40 000,00 €	Tous	x	x						
FASQUEL	Pascal	Adjoint à la cheffe du pôle air-climat-énergie		SECLAT		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
FILIOR	François	Cheffe du pôle risques naturels		SEN		40 000,00 €	113-181 362	x x	x x	x x	x x				
FLANDRE	Sandrine	Assistante		UD Oise			181	x	x						Service gestionnaire
FOLEY	Céline	Assistante		UD Littoral											Service gestionnaire

FOSSIER	Christelle	Secrétaire générale	354-723	SG		40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			Service gestionnaire
FOURCROY	Matthieu	Chef de l'unité de contrôle de Calais		SSTV			203	x	x	x					
FREMEAU	Christelle	Assistante au chef de service		SJM			135-181-354	x	x						Service gestionnaire
FURON	Anne	Responsable de la mission communication		MC			354	x	x						
GABILLARD	François	Référent ERC et mesures compensatoires environnementales		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
GAFFET	Nathalie	Cheffe d'unité prévisions des crues		SR		10 000,00 €	181	x	x	x	x				
GAUDRE	François	Assistant RDO Unité Sud		SMI			203	x	x	x					
GERME	Kathy	Assistante RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x					
GOBLET	Laurent	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
GRIGNON	Patricia	Assistante		UD Oise			174								Service gestionnaire
GROSCOLAS	Michael	Adjoint au chef de pôle stratégie / Mobilité Déplacement / transport Unité territoriale nord ouest AML et littoral		SMI		100 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 20 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
GRUET	Marie	Adjointe au chef de service		SR		40 000,00 €	181-380	x	x	x	x				
GUENTAS	Gallia	Chargé de mission		SIDDEE			159	x	x						
GUIL-BIRBA	Christelle	Gestionnaire de formation		SG			354	x	x						
HADDAD	Sandrine	Assistante		SR			181	x	x						Service gestionnaire
HECQ-RIVIERE	François	Chargé de mission		SG										Tout BOP	
HEINA	Francky	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Artois			181	x	x						
HELINCKX	Rémi	Responsable du pôle informatique		SG	15 000,00 € BOP 354	40 000,00 €	Tous	x	x						
HERMANGE	Lionel	Chef du pôle aménagement du territoire		SECLAT		40 000,00 €	135-362-380	x	x	x	x				
HOLDERIC	Jean-Christophe	Expert « observation foncière »		SECLAT		40 000,00 €	135-362-380	x	x	x	x				
HOSS	Denise	Assistante		DIR			354	x	x						Service gestionnaire
HURTEKANT	Christèle	Assistante		UD Somme			181	x	x						Service gestionnaire
JEANNOT	Hélène	Assistante		UD Somme											Service gestionnaire
JOUSSERAND	Maxime	Référent projets multimodaux voyageurs		SMI			203	x	x	x					
KALEBA	Vincent	Chargé de mission archivage physique, numérique et dématérialisation		SG			354 Archivage	x	x						
LACQUEMANT	Jean-Michel	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
LAGASSE	Émilie	Responsable unité formation / GPEC		SG			354	x	x						Service gestionnaire
LAMAND	Stéphanie	Cheffe de l'équipe véhicules		UD Hainaut			174	x	x	x					
LAMBERT	Roselyne	Assistante		UD Aisne											Service gestionnaire
LAMIDEL	Benjamin	Chargé de mission actions partenariales		SEN			113 380	x x	x x						
LAMY	Laurence	Chef de l'unité de contrôle de la Somme		SSTV			203	x	x	x					

LANGLET	Aline	Assistante de la Secrétaire générale		SG											Gestionnaire valideur, service gestionnaire et facturation centralisée
LANGLOIS	Isabelle	Assistante		SEN											Service gestionnaire
LANGUE	Anne	Secrétaire générale adjointe		SG	15 000,00 € BOP 354	40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			
LARDILLIER	Sabine	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		SG	15 000,00 € BOP 354	40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			
LAURENT	Grégory	Chef du pôle habitat construction		SECLAT		40 000,00 €	135-362	x	x	x	x				
LAVOGIEZ	Lucie	Adjointe au chef du pôle habitat construction		SECLAT		40 000,00 €	135-362	x	x	x	x				
LEBLOND	Pascale	Géomaticienne		SIDDEE											Service gestionnaire
LECLERC	Serge	Responsable de l'unité achats-immobilier		SG	15 000,00 € BOP 354	Abondement d'EJ déjà créé sur les BOP 216-217-354-723	Tous	x	x			x			
LECLERCQ	Florence	Assistante		SIDDEE			159 363 217 uniquement 217-07-06	x	x						Service gestionnaire
LECLUSE	Jean-Marie	Responsable S3PI et adjoint au chef de l'UD		UD Artois			181	x	x						
LEEUWERCK	Évelyne	Assistante		DIR			217-354 FIPHP	x	x						Service gestionnaire
LEFEBVRE	Emmanuelle	Assistante		UD Artois			181	x	x						Service gestionnaire
LEFEBVRE	Laurent	RDO Unité sud		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
LEFRANCOIS	Grégory	Responsable S3PI et adjoint au chef de l'UD		UD Littoral			181	x	x						
LELIÈVRE	Géry	Chargé d'études transports déplacements		SMI			203	x	x	x					
LEMETTRE	Jean-Louis	Adjoint au responsable de l'unité achats-Immobilier		SG			Tous	x	x						
LENFANT	Sylvie	Assistante		DIR			354	x	x						Service gestionnaire
LENGLART	Michelle	Assistante		UD Artois			181	x	x						Service gestionnaire
LENGLET	Claire	Chargée de mission		SIDDEE			159	x	x						
LENOIR	Nicolas	Chef de service	203	SMI		180 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 40 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
LETURQUE	Élisabeth	Assistante		ASNR											Service gestionnaire et facturation centralisée
LEROY	Isabelle	Assistante		SMI											Service gestionnaire
LEROY	Nathalie	Assistante		ASNR											Service gestionnaire et facturation centralisée

LESAGE	Sandrine	Assistante		UD Oise			181								Service gestionnaire
LESPINE	Alain	Référent projets multimodaux		SMI			203	x	x	x					
LOISELEUX	Christine	Assistante		SSTV											Service gestionnaire
LOMBARDO	Magaly	Gestionnaire de crédits		SG										Tout BOP	
MABUT	Harry	Responsable de l'équipe Véhicules		UD Oise			174	x	x	x					
MAILLET	Guillaume	Assistant RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x					
MAILLOT	Véronique	Référente prospective des transports		SMI			203	x	x	x					
MANCINI	Marc	Chef de service	181	SR		40 000,00 €	181-380	x	x	x	x				
MANOUVRIER	Virginie	Assistante		UD Oise			181								Service gestionnaire
MARAIS	Audrey	Assistante RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x					
MARX	Florine	Chef d'équipe véhicules		UD Lille			174	x	x	x					
MEISGNY	Thibaud	Chef de la division territoriale de l'ASN		ASNR	15 000,00 € BOP235	40 000,00 €	235	x	x	x	x				Facturation centralisée
MELIN	Médhy	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Hainaut			181	x	x						
MICHELIN-GARCIA	Fabienne	Assistante		UD Aisne											Service gestionnaire
MILLE	Marie	Assistante		SECLAT											Service gestionnaire
MIS	Lionel	Chef de service		SSTV		40 000,00 €	174-203-207	x	x	x	x				
MODESSE	Sylvie	Assistante		SIDDEE											Service gestionnaire
MODRZEJEWSKI	Frédéric	Chef de l'UD de l'Artois		UD Artois	12 000,00 € BOP 354		174	x	x	x	x				
							181	x	x						
MOMPACH	Corinne	Assistante		SR			181	x	x						Service gestionnaire
MOUDIR	Malika	Responsable de l'unité RH de proximité		SG		40 000,00 €	217 titre 2	x	x						
MUYLAERT	Faustine	cheffe d'équipe environnement Adjointe au chef UD de Lille		UD Lille			181	x	x						
NEGRE	Doriane	Assistante		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						Service gestionnaire
NETO	Sandra	Chargée de mission		SG										Tout BOP	
NICOTERA	Emanuele	Chargé d'études transports déplacements		SMI			203	x	x	x					
NOTOT	Denis	Responsable équipe jaugeurs		SR	10 000,00 € BOP 181										
NURDIN	Cédric	Chargé d'affaires de procédure foncière		SMI			203	x	x	x					
ORY	Emmanuel	Responsable de l'unité moyens généraux		SG			Tous	x	x						Facturation centralisée
OUSTRIC	Émilie	Chargée de mission pilotage de l'inspection, qualité		SR			181	x	x						
OUZANI	Nordine	RDO unité Nord		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
PACAULT	Nicolas	Chef d'équipe 1 et adjoint au chef de l'UD		UD Littoral			181	x	x						
PATTE-GONDRAN	Élodie	Adjointe au responsable de pôle en charge des politiques territoriales de l'eau du bassin		SEN											
PICAUD	Nathalie	Assistante		SSTV											Service gestionnaire
PÉCAUT	Élodie	Graphiste maquettiste		MC											Service gestionnaire
PEREZ	Charlotte	Cheffe d'équipe et adjointe au chef de l'UD		UD Hainaut			181	x	x						
POTEL	Éric	Chef de l'unité de contrôle d'Arras par intérim		SSTV			203	x	x	x					

PREVOST	Olivier	Chef du pôle délégation de bassin Artois-Picardie		SEN		40 000,00 €	113	x	x	x	x				
RANDRIA	Cécile	Cheffe du pôle promotion de la connaissance		SIDDEE		40 000,00 €	159-363	x	x	x	x				Service gestionnaire
RAOUL	Christophe	Chef du pôle eau et milieux aquatiques		SEN		40 000,00 €	113	x	x	x	x				
RIGAUD	Claire	Gestionnaire de crédits		SG											Tout BOP
RIQUIEZ	François	Chef du pôle sites et paysages		SEN		40 000,00 €	113	x	x	x	x				
ROHMER	Nathalie	Assistante		UD Aisne			181	x	x						Service gestionnaire
RONDEAU	Isabelle	Assistante		SR			181	x	x						
ROUSSEAU	Vincent	Responsable de la cellule modélisation et animation territoriale		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés relevant du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
ROUY	Patricia	Cheffe du pôle stratégie/mobilité déplacement / transport		SMI		100 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 20 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
RUBBEN	Adeline	Animateur sécurité routière		SSTV			207	x	x						
SANDT	François	Responsable CPAF		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
SARDINHA	Bruno	Adjoint au chef de la division territoriale de l'ASN		ASNR		40 000,00 €	181 action 9	x	x	x	x				
SCHIPMAN	Benoît	Adjoint à la cheffe de l'UD		UD Aisne			181	x	x						
SCHMIDT	Cécile	Cheffe d'équipe et adjointe au chef de l'UD		UD Somme			181 – 174	x	x						
SELIN	Gérard	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Artois			181	x	x						
SEVEL	Christelle	Assistante		SEN			113-362	x	x						Service gestionnaire
SLANINKA	Angélique	Responsable de l'unité RH de proximité et Adjointe à la Responsable du pôle RH		SG		40 000,00 €	217 titre 2	x	x						
SOUPTEZ	Vanessa	Assistante		UD Hainaut			181	x	x						Service gestionnaire
SOURDIAUX	Charles	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
STREBELLE	Xavier	Adjoint au chef de service et responsable de la mission sécurité et défense		SR		40 000,00 €	181-380	x	x	x	x				
SZWAGROWSKI	Émilie	Assistante		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						Service gestionnaire
SZYMANSKI	Claudine	Assistante		SMI											Service gestionnaire
TAIN	Caroline	Cheffe d'équipe 4 et adjointe au chef de l'UD		UD Littoral			181	x	x						
THUILLIEZ	Olivier	Chargé de contrôle de l'unité de contrôle de Prouvy		SSTV			203	x	x	x					
TISON	Caroline	Assistante		UD Hainaut											Service gestionnaire
TOURNEUR	Laurette	Chargée de mission capacité professionnelle		SSTV			203	x	x	x					
TOURTELIER	Lionel	Chef de l'unité de contrôle de Lille		SSTV			203	x	x	x					
TRAULLE	Anthony	Chargé de mission milieux aquatiques		SEN			113	x	x						
TRICOT	Géraldine	Assistante		DIR			217-354 FIPHFP	x	x						

TUNE	Marie-Line	Assistante du responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		SG			Tous	x	x						Gestionnaire valideur, service gestionnaire et facturation centralisée
TURCO	Gauthier	Chef du pôle Autorité environnementale		SIDDEE		40 000,00 €	159-363 217 uniquement 217-07-06	x	x	x	x				Service gestionnaire
TUYN	Sylvie	Gestionnaire de crédits		SG										Tout BOP	
UYTTENHOVE	Vincent	Chef du pôle PSC		SSTV		40 000,00 €	207	x	x						
VAILLANT	Aurélie	Assistante		SR			181	x	x						
VALET	Peggy	Responsable de l'unité gestion des subventions de l'État		SG										Tout BOP	
VALMONT	Isabelle	Assistante		UD Lille			181	x	x						Service gestionnaire
VAN DER SNICKT	Aurélie	Assistante		SG											Service gestionnaire
VANACKER	Laurence	Responsable RH		SG			217 titre 2	x	x						
VANMACKELBERG	Bastien	Chef de l'UD de la Somme		UD Somme	12 000,00 € BOP 354		174	x	x	x	x				
							181	x	x						
VASSEUR	Hervé	Adjoint à la cheffe de l'UD		UD Aisne			181	x	x						
VASSEUR	Liliane	Assistante		SEN											Service gestionnaire
VERHOEVEN	Clotilde	Responsable d'unité, adjointe au à la cheffe de pôle et référente commande publique		SMI		Abondement d'EJ déjà créé	203	x	x	x		IM BOP 203	x	203	
VION	Philippe	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
WISEUR	Sandrine	Assistante		UD Artois			181	x	x						Service gestionnaire
WALLARD	Christine	Assistante		ASNR											Service gestionnaire
WIERRE	Aline	Cheffe de l'équipe assistante		UD Littoral											Service gestionnaire
WILK	Eric	Responsable épquipe jaugeurs		SR	10 000,00 € BOP 181										
WILLOT	Isabelle	Chargée de mission		SG										Tout BOP	
ZALEWSKI	Régis	Chargé de moyens généraux		SG			Tous	x	x						
ZIMMER	Céline	Chargée de mission recyclage foncier		SECLAT			362-380	x	x	x				362-380	

#### Article 4

Les référents des BOP, hors 354 et 723, désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégués ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable du pôle achats marché la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

#### Article 5

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom du préfet de région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France, directeur départemental du Nord, accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

La décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 mars 2025

le directeur régional de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement  
des Hauts-de-France

Julien LABIT